

Le tri en déchetterie... et demain



La déchetterie est un équipement performant complémentaire à la collecte des ordures ménagères et au tri sélectif. Cet outil permet de séparer un maximum de matériaux afin d'augmenter leur valorisation et leur recyclage.

La déchetterie ne cesse de s'adapter à l'évolution des techniques de valorisation et à l'émergence de nouvelles filières. Les pouvoirs publics ont développé un bon nombre de filières de recyclage gérées par des éco-organismes pour la prise en charge de certains déchets (meubles, appareils électriques, piles, produits dangereux, textiles...).

En France, celui qui fabrique un produit doit financer sa fin de vie : c'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie du producteur (REP). Dans la loi anti-gaspillage de janvier 2020, il est prévu d'étendre les REP en créant de nouvelles filières. La déchetterie devra encore s'adapter pour ces nouvelles collectes.

Les plus anciennes déchetteries du SMC n'arriveront pas à prendre en charge plus de filières. Il convient de moderniser le parc de manière progressive afin de prendre en compte les évolutions à venir. Le terme "déchetterie" n'est d'ailleurs plus adéquat et nous devrons parler à l'avenir de centre de valorisation.

Je profite de ce numéro pour saluer le travail et l'implication de toutes les équipes du SMC qui ont su, durant ces deux années de crise sanitaire, s'adapter afin de maintenir un service de qualité.

Le Président du SMC
Eric CUSEY

LE FONCTIONNEMENT DE LA DÉCHETTERIE

Une déchetterie est un espace aménagé et protégé où les usagers peuvent déposer leurs objets, matériaux, produits qui ne peuvent être collectés ni avec les ordures ménagères, ni avec les emballages en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (toxique).

Conditions d'accès

Les déchetteries du SMC sont accessibles aux particuliers et aux professionnels, sur présentation de la carte d'accès du SMC.

Pour les particuliers :

Recharge automatique de la carte, au 1^{er} janvier de chaque année
Dépôts gratuits (inclus dans la facture annuelle)

Pour les professionnels :

Convention pour l'obtention d'une carte Pro
Règlement d'une redevance selon le type et la quantité de déchets apportés

L'utilisation d'une carte particulier pour un usager professionnel est frauduleux et entraînera la responsabilité de son propriétaire et du contrevenant.

Mode d'emploi

➔ **Avant d'aller en déchetterie**, je charge la remorque ou le véhicule en **séparant** bien les types de déchets pour faciliter le tri. Je mets de côté les objets en bon état pour les proposer à la recyclerie.

➔ **Je vérifie** qu'il n'y aura pas d'envols sur la route.

➔ **En arrivant**, je suis les consignes de tri, de sécurité données par l'agent de déchetterie. **Je décharge moi-même** les déchets de mon véhicule et laisse le quai propre. L'agent n'a pas pour fonction d'aider systématiquement au déchargement, il est là pour vous guider.

La récupération d'objets ou de matériaux est **interdite**.

Merci de vous présenter au moins 10 minutes avant l'heure de fermeture. Retrouvez l'ensemble des horaires sur www.smc79.fr

253 kg/hab/an
de déchets
déposés

130 000
passages
en déchetteries

2 millions €
charges de
fonctionnement

265 000 €
de reprises matières
Ventes



RAPPEL : Les dépôts sauvages devant les déchetteries, au pied des bornes à verre et ailleurs sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Quelques exemples

Écosystem organise la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques et des lampes.

Du fait de leur fragilité et parce que, pour la plupart, elles contiennent du mercure, les ampoules à économie d'énergie et les tubes fluorescents doivent impérativement être manipulés avec précaution.



ampoules néons



appareils
électriques
électroniques

Éco-mobilier est l'éco-organisme qui prend en charge la collecte des équipements d'ameublement.

Tous les meubles se recyclent qu'ils soient en bois, en métal, en plastique... Les sommiers et matelas aussi, ainsi que les couettes et oreillers.

Le mobilier ainsi collecté connaît une seconde vie. Les matériaux sont séparés pour être valorisés.

5 déchetteries sont dotées d'une benne «Eco-mobilier» : St-Maixent-l'École, la Crèche, St-Pardoux, Secondigny, Pamproux.



couette, oreiller



literie, sommier



fauteuil,

L'ÉVOLUTION DU TRI EN DÉCHETTERIE

De 1994 à 2022

Les premières déchetteries ont vu le jour dans les années 1990 et permettaient le tri de moins de 10 matières. 60 % des déchets étaient alors recyclés. Aujourd'hui, le taux de **valorisation atteint 81 %** avec plus de 20 filières de recyclage, l'objectif étant toujours de diminuer les déchets divers voués à l'enfouissement (non valorisés).

Les filières de valorisation se sont développées et avec l'apparition des **éco-organismes**, les déchetteries ont vu le tri évoluer. Du tri par matière (ferraille, cartons, bois...), elles passent progressivement à un tri par type d'objets (meubles, appareils électriques et électroniques...).

Les déchetteries les plus anciennes sont désormais inadaptées au développement du tri car de **nouvelles filières vont apparaître en 2022** : jouets, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et de jardin, produits et matériaux de la construction du bâtiment (PMCB).

Toutes ces filières nécessitent de l'espace et des équipements modernes. Dans ce contexte, la fermeture de la déchetterie de Verruyes sera effective au 1^{er} janvier 2022, au profit des déchetteries plus récentes : St-Pardoux, St-Maixent-l'École.

Filières de reprise

Filières actuelles de valorisation

Batteries
Bois naturel
Bois traité
Capsules Nespresso
Cartons
Cartouches d'imprimantes
CD, DVD
Déchets d'éléments d'ameublements
Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huiles alimentaires

Huiles mécaniques usagées
Lampes/néons
Métaux, métaux non ferreux
Objets en bon état pour la recyclerie
Piles/accumulateurs
Plastiques durs
Polystyrène
Produits spécifiques dangereux
Radiographies médicales
Textiles
Végétaux

NOUVEAU

Collecte des coquillages



À partir du 1^{er} décembre 2021, le SMC met en place la **récupération des coquilles d'huîtres et autres coquillages** (moules, coques, bulots...), en déchetterie, toute l'année.

Ne sont pas admis les crustacés (crevettes, crabes...), les arêtes, les papiers de poissonnerie, les rince-doigts, les citrons.

L'objectif ? Alléger la poubelle et transformer les coquilles en alimentation animale.

Filières à venir

Coquillages
Articles de sport, de bricolage, de jardinage
Jouets
Matériaux de la construction

Enfouissement

Divers non valorisés
Gravats (terre/pierre/béton)
Gravats en quantités importantes à déposer au site de stockage de Pamproux

d'éco-organismes



meuble
rangement



chaise



rembourré

Éco-DDS est l'éco-organisme en charge de la collecte des produits spécifiques des particuliers.

Il s'agit des déchets présentant un risque pour l'environnement, principalement les produits d'entretien de véhicule, de bricolage et décoration (décapant, vernis, peinture...), de chauffage, d'entretien de piscine et de jardinage.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne vont pas à la poubelle car nécessitent une prise en charge spécifique.



Laisser l'étiquetage pour faciliter le tri.



Entretien
de véhicule



peinture, vernis,
enduit



combustible



produit de jardinage



alcool à brûler,
soude, acide, chlore

J'AGIS POUR RÉDUIRE MES APPORTS

Le meilleur déchet est celui qu'on ne jette pas ! Avant d'apporter mes déchets en déchetterie, je pense au réemploi, à la réparation, au don et j'opte pour le broyage et le compostage des végétaux.

Donner au lieu de jeter !

Le SMC a ouvert sa propre **recyclerie** en 2013. Les objets encore utilisables sont récupérés sur les déchetteries du SMC et ramenés sur le site de St-Maixent-l'École. Des ventes sont organisées et permettent l'achat d'objets à petits prix : meubles, vaisselle, bibelots, cadres, livres, vélos, jouets, pièces détachées...

Vous pouvez également donner les objets qui ne vous servent plus, à une **association caritative** ou les remettre en vente. De nombreux **sites Internet**, des **dépôts-ventes** ou **vides grenier** offrent la possibilité de vendre ou acheter des objets d'occasion.

Une récupération de matériaux est dans les projets du SMC.



Annonce des ventes sur Facebook et sur le site smc79.fr

Que faire de mes végétaux ?

Les végétaux représentent la moitié des apports en déchetterie, soit 6 000 tonnes par an. Ils sont pourtant d'une grande utilité au jardin. Il devient primordial de prendre conscience de l'intérêt d'adopter une nouvelle gestion des déchets végétaux plus respectueuse de l'environnement et plus économique.

La tonte mulching consiste à couper l'herbe finement et la laisser sur place. Elle est alors rapidement décomposée et nourrit le sol.

Le paillage, c'est recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de branches. Il permet de protéger de la sécheresse et d'enrichir le sol. Vous pouvez déposer directement vos tontes au pied des haies. Avec 5 m³ de branches, on obtient 1 m³ de broyat. C'est autant de déplacements évités en déchetterie !

Le compostage au jardin permet de recycler les petits branchages, les déchets du potager, les déchets de cuisine...

1 heure de broyage offerte

Dans le cadre de son partenariat avec l'entreprise adaptée du Haut Val de Sèvre EAHVS, le SMC propose la prise en charge de la première heure de broyage des végétaux chez les particuliers.

Cette prestation est valable une fois par an et par foyer. Pour toute demande de devis prendre contact au **07 85 69 04 83** ou par mail à ea79400@imevillaine.fr

Le broyat obtenu doit être utilisé **sur place** à des fins de paillage ou compostage.



Dotation gratuite d'un composteur par foyer du territoire du SMC, au siège social à Ste-Eanne. Possibilité de livrer dans les déchetteries pour les communes plus éloignées, en appelant préalablement le SMC au **05 49 05 37 10**.

Anticipons la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, qui prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023 et **compostons dès aujourd'hui !**

Pour l'habitat collectif, le **compostage partagé** peut être envisagé.